

Entrer / favoriser la nature en ville : les bons outils à mobiliser

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Face aux défis climatiques et à la densification urbaine, les collectivités et établissements publics cherchent à redonner toute sa place à la nature en ville.

Que ce soit dans le cadre d'une opération d'aménagement ou d'une politique urbaine globale, la réussite de cette démarche repose sur la bonne maîtrise des outils juridiques et opérationnels disponibles.

"Quels sont les leviers réglementaires et contractuels permettant de favoriser la renaturation ?

"Comment les articuler efficacement selon les contextes d'intervention ?

"Quelles précautions prendre pour anticiper les éventuels recours et sécuriser les projets ?"

Cette formation vous donnera les clés pour identifier et mobiliser les bons outils de renaturation, anticiper les risques contentieux et actualiser vos pratiques au regard des dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

Profils des apprenants

- Collectivités territoriales
- Urbanistes et aménageurs
- Responsables de service foncier
- SEM
- OPH
- Porteurs de projet
- Toute personne impliquée dans des opérations d'aménagement

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Être en mesure de connaître l'ensemble des outils réglementaires et contractuels pour favoriser la renaturation ;
- Être en mesure d'anticiper les recours ;
- Être à jour des dernières évolutions.

Contenu de la formation

- I. Présentation des outils
- II. Quels outils réglementaires ? (au travers du PLU(i) : EBC, OAP, ER, EVP...)
- III. Quels outils contractuels ? (CCCT, ORE...)
- IV. Cas pratiques : croiser les fondamentaux

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Céline Lherminier, avocate associée - clherminier@seban-avocat.fr et Pierre Laffitte, avocat directeur - plaffitte@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 17 décembre 2025 - Version 1